



# Quels droits pour un portail documentaire?

## Boîte à outils

FILL, Ministère de la Culture et de la Communication, BnF : 19 décembre 2012

**Old tools and spanners.** [freefoto.](http://www.freefoto.com)

Freefoto.com CC 3.0 by-nc-nd

<http://www.freefoto.com/preview/9011-1898>

[/Old-tools-and-spanners](http://www.freefoto.com/preview/9011-1898/Old-tools-and-spanners)

Michèle Battisti

**[ADBS](#) - [Blog Paralipomènes](#) - [IABD](#)**



# Un portail pourquoi ?

2

**Pour valoriser des contenus** de nature très diverse : manuscrits privés ou officiels, état civil, notices enrichies, affiches, vidéos, photos, objets, ...

- qui font partie de **mon fonds**;
- auxquels j'ajoute des **apports extérieurs** (textes écrits par des lycéens, photos proposées par des internautes, coopération avec d'autres établissements, ...)

A quelles conditions puis-je utiliser ces documents, objets ?

En autoriser l'utilisation par des tiers ?

Que dit la loi ? Quels contrats pour moi ? Pour les autres ?

Quelle ouverture à l'heure où l'ouverture est de mise ? ...



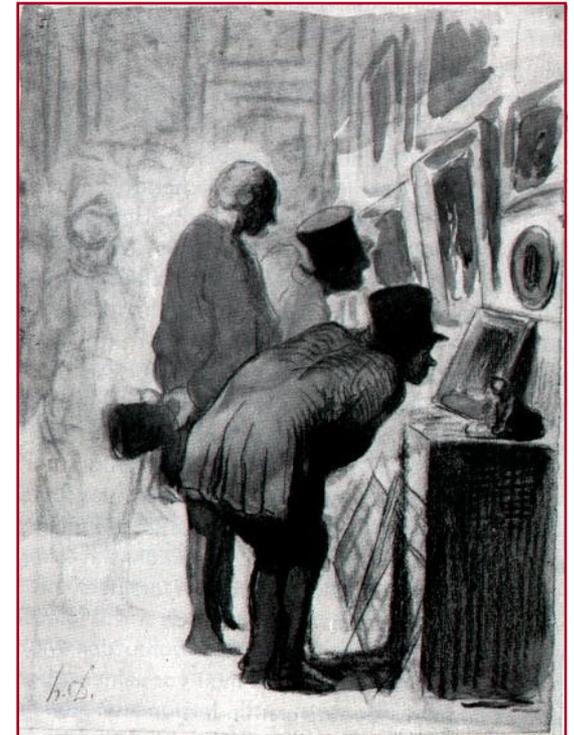
Horloge au plafond du hall vitré de la centrale EDF Saint-Denis e  
TTHDR [Boreally](https://www.boreally.org/). Pierre-André Muller CC by-nc-nd

**Autant d'éléments  
à prendre en compte**

**Rappels**

**1/2 heure pour présenter  
diverses questions juridiques  
et répondre à vos questions**

# 1. Je valorise mon fonds



Honoré Daumier (mort en 1879) Art-ception. Litho de Daumier  
. Oeuvre d'art montrant des gens qui regardent une oeuvre d'art. [A la Toison d'or](#)



Swirling a Mystery. Qthomasbower. [Flickr](#) CC by-



Hithro. Musée Plantin-Moretus. [Fotopedia](#). CC by-nc-sa

**J'ai un fonds  
Je suis propriétaire ... de quoi ?**

**Je crée des collections à partir de ce fonds  
Ce travail me permet-il de revendiquer des droits ?  
Dois-je, puis-je le faire ? Quels droits ?**

# Des droits pour le propriétaire du support ?

5

Être propriétaire du support

ne signifie **PAS** que l'on soit propriétaire des droits d'auteur de l'œuvre qui y figure

**La propriété incorporelle est indépendante de la propriété matérielle**



Claude Monet's *Nymphéas bleus* . Musée d'Orsay.  
Wallyg. CC 2.0 by-nc-nd [Flickr](#)

[Une loi du 9 avril 1910 pour consacrer ce principe](#)

Distinguer support et œuvre  
La toile et le tableau  
Le livre et le roman, etc.

# Un cas très particulier au regard du droit d'auteur

6

## Un propriétaire titulaire des droits d'auteur

En dehors du cas, rare, où le propriétaire s'est fait céder les droits d'auteur de l'œuvre acquise les **droits d'exploitation sont accordés pendant 25 ans au propriétaire d'une œuvre** qui n'a pas été divulguée pendant la période des 70 ans après la mort de l'auteur ([art. L 123-4 CPI](#))



*Illustration : Palaeoclimate archives:  
Core repository of AWI, Hannes Grobe/AWI  
CC by 3.0 [Commons wikimédia](#).*

Mais sans droit de suite, sans droits moraux

Plus de détail  
Œuvres posthumes sur [Jurispedia](#)

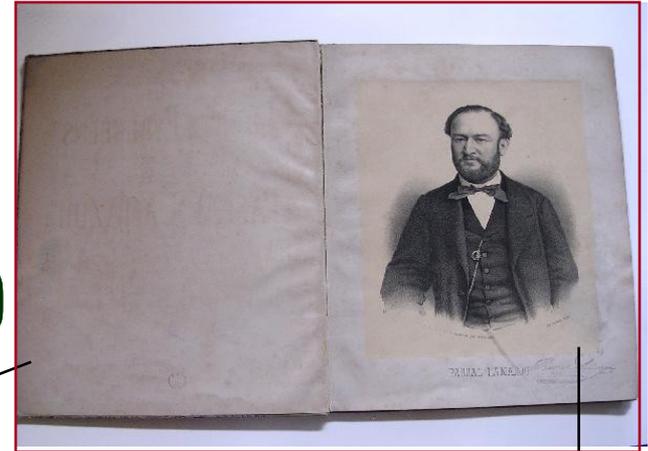
# Puis-je numériser les œuvres figurant sur le support ?

7

# Oui

si les œuvres sont dans « **le domaine public** » puisque les droits patrimoniaux ont expiré

## Quels usages ?



Livre de chants Béarnais, basques et catalans compilés par Paul Lafitte, poète et chansonnier béarnais de la fin du XIXe siècle. [Ac](#)

### Pour un seul usage privé

**Textes :** En l'absence de mention « usage réservé », une mention obligatoire « Arpel Aquitaine - Conseil régional d'Aquitaine [www.arpel.aquitaine.fr/frab/](http://www.arpel.aquitaine.fr/frab/)” suffit.

**Photographies, images fixes ou animées :** une autorisation préalable auprès des villes concernées et des artistes pour les images animées en contactant l'association Pointdefuite.”

*Crédits photographiques / Séverine Ageorges . Ne suffirait pas pour la bibliothèque de Pau qui n'autorise pas un usage pédagogique ou à des fins non commerciales, par un particulier sur son blog, par exemple.*

# Dans le domaine public ?

8

## Encore faut-il calculer soigneusement la durée des droits d'auteur

- Tenir compte des années de guerre, des auteurs morts pour la France
- évaluer s'il s'agit d'une œuvre de collaboration (70 ans après le décès du dernier survivant), d'une œuvre collective (70 ans après la date de publication) .

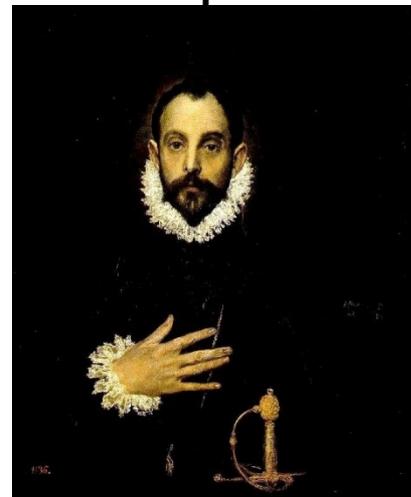
Tenir compte ensuite **des droits moraux**

lors de la mise à disposition de l'œuvre, notamment

- le droit pour l'auteur d'exiger d'être  **cité**
- le respect de l'**intégrité de l'œuvre**, ce qui couvre également le droit de s'opposer à être présenté dans des contextes estimés inappropriés



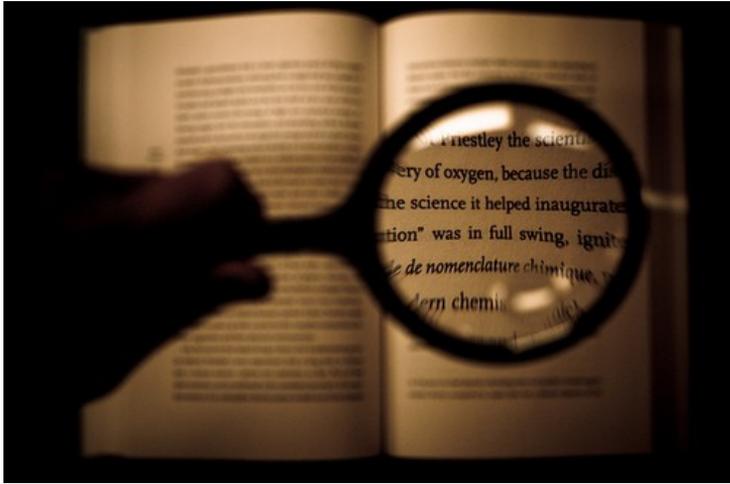
The passage on time. ToniVC [Fotopedia](#). CC by-n



El greco. El caballero con su mano el pecho. Sebastian J. [Fotopedia](#). CC by-nc-nd

# Si la durée des droits n'a pas expiré ?

9



Magnified. Jakebouma  
[Flickr](#) CC by-nc-sa

dans le doute, une oeuvre sous droit

Des ayants droit à retrouver pour demander une autorisation ... et des

**oeuvres potentiellement orphelines**

Ceci suppose que l'on connaisse

- le nom de l'auteur ou des auteurs
- la date de son décès

ce qui peut s'avérer difficile à obtenir



Le Jurançon choisi et soigné par Les caves  
Saint Saüt Pau. Goûtez le bon vieux vin du roi Henri.  
Auteur Inconnu : Droits Bibliothèque de Pau. [Aquitaine Patrimoines](#)

# Oeuvres orphelines un dégel ?



Orphans at horse show - N.Y., 11/13 (LOC)  
photo by [The Library of Congress](#) on [Flickr](#)

# Des œuvres orphelines

11

## Une directive européenne sur les œuvres orphelines adoptée le 25 octobre 2012

à transposer en France avant le 29 octobre 2014

## Que dit-elle ?

### Une exception au droit d'auteur

- accordée à certains établissements (dont les bibliothèques accessibles au public)
- pour des usages relevant de leur **mission d'intérêt public**
- leur « évitant de porter le poids » de droits à acquitter pour obtenir une licence d'utilisation **(GRATUIT)**
- sous réserve expresse d'une **recherche diligente**

Reproduction « à des fins de numérisation, de mise à disposition, d'indexation, de catalogage, de préservation ou de restauration »

Mise à disposition pour un accès culturel et éducatif

*Illustr. La fontaine de Neptune par Barthélémy Guibal, sur la Place Stanislas à Nancy, par un jour de gel.. Vassil. Domaine public. [Commons](#) [Wikipédia](#)*



# Des œuvres orphelines

12

Que dit la directive?

## Préalable

**Une recherche diligente  
sérieuse et avérée des ayants droit**

**Une liste de sources** à consulter détaillée  
dans la directive, complétée au moment de la  
transposition en France

Des recours devant la justice en cas d'erreurs

Un enregistrement dans une **base de données tenue par l'Office pour  
l'harmonisation du marché intérieur**

**Une base de références et d'usages réalisés**



Tome Reader. Ozyman. [Flickr](#) CC BY

# Des œuvres orphelines

13

**Une compensation équitable à verser**  
pour l'utilisation faite dans le passé

**A définir par chaque État** en tenant compte  
des **objectifs** en matière de promotion culturelle,  
*du caractère non commercial de l'utilisation faite  
par les organisations en question pour atteindre  
les objectifs liés à leurs missions d'intérêt public,  
comme la promotion de l'apprentissage et  
la diffusion de la culture, ainsi que de l'éventuel  
préjudice causé aux titulaires de droits (consid. 19)*

**Des recettes envisageables** pour couvrir  
les frais liés à la numérisation et à la mise à  
disposition du public d'œuvres orphelines



Livres givrés. Atelier de Betty. [Flickr](#). CC BY

**Partenariat public/privé pour la numérisation.** : Veiller à ne pas  
« octroyer au partenaire commercial des  
droits pour utiliser ou contrôler  
l'utilisation des œuvres orphelines »  
(*consid. 22*)

# Des œuvres orphelines

14

## Livres

La directive est sans préjudice de solutions spécifiques développées dans les États membres pour traiter de questions de numérisation de masse, comme dans le cas **d'œuvres dites indisponibles dans le commerce** (c. 4)

# Portail

Pour <sup>us</sup> couvert de la loi de transposition des œuvres orphelines **des livres** numérisées sous couvert de loi sur les livres indisponibles ?

## Autres œuvres

## Photos

Une [proposition de loi sur les œuvres visuelles orphelines](#) adoptée par le Sénat en 1<sup>ère</sup> lecture en 2010

Une **recherche diligente**

Un **enregistrement** des références et une publicité sur les usages réalisés

Une **indemnisation** aux ayants droit qui se manifesteront

**Droits réservés**

Mention à haut risque

# Du côté des archives



Aristotle, beginning of *Physics*. Medieval latin manuscript, original Greek text added in the margins.

Hint: The manuscript belongs to the *Bibliotheca Apostolica Vaticana* ([Vaticane](#), Rome). [Wikimédia](#)

[Gérer des archives privées et publiques dans ses collections,](#)  
Anne-Laure Stérin, ADI, novembre 2010

# Archives

ensemble de documents (...) *produits ou reçus* par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. Code du patrimoine

Des archives « **publiques** » ou « **privées** » selon la nature de la **personne qui les a produites**

Les services d'archives publiques peuvent détenir des archives privées

**Archives publiques** : communicables à tous, quelquefois après un certain délai

consultation  
réutilisation

**Des archives privées** par **achat ou dation** (paiement en droit de succession) deviennent **propriété publique** : soumises, bien qu'archives privées, aux conditions de consultation et de réutilisation **déterminées par le service d'archives publiques qui les détient**

Des archives privées dans les collections par **don, leg ou dépôt** : **conditions imposées par le donateur, l'auteur du leg ou le déposant**

## Du côté des données

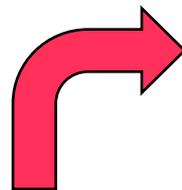


PR Puzzle Pieces. Brian Solis.  
CC BY [Sur Flickr /](#)

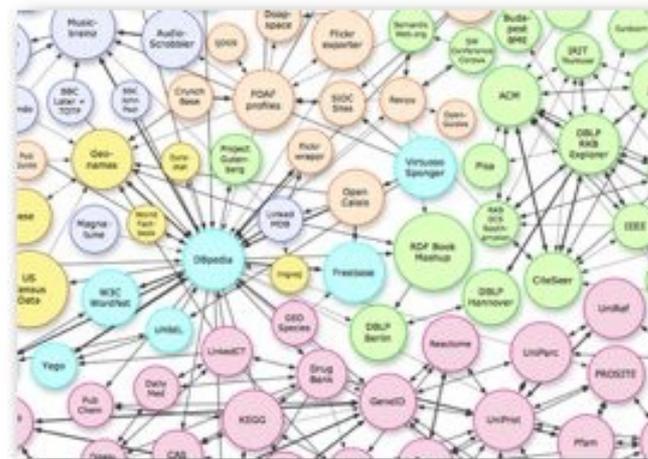
# L'environnement numérique

## Une nouvelle dimension

« il vide les salles »,  
mais augmente et  
diversifie le public



il fait glisser de  
**l'accès au document à la réutilisation des données**  
(granularité plus fine)



## Blogging Roller

**Un web de données**  
(Linked Data) où les données interopérables sortent des silos où elles étaient enfermés

## sur deux droits

Le droit des bases de données  
Le droit de réutilisation des  
informations publiques

**Mais il faudrait aussi évoquer**

• **la Loi Informatique et libertés**

• **la loi sur les archives ...**

**et de nombreuses autres dispositions  
sectorielles**

## Focus



Templaat Basics. [Light Cue 23, CC by-sa](#)

# Du côté des données

20

## La donnée n'est pas protégée par le droit d'auteur



la base  
de données

sur support  
ou non

est protégée par le droit d'auteur lorsque celui qui a pris l'initiative et le risque de la constituer démontre :  
un **choix** original des données et/ou  
une **structure** originale de la base

En outre,

**le producteur** qui a **investi substantiellement** pour constituer sa base de données et la maintenir peut s'opposer :

- à toute **extraction qualitativement ou quantitativement substantielle** de sa base de données
- à toute **extraction répétée de quantités non substantielles** du contenu lorsque ces opérations excèdent manifestement les *conditions d'utilisation normale* de la base de données

# Du côté des données

21

## Le droit de réutilisation des informations publiques

Une ordonnance de 2005 complétant la loi de 1978 sur l'accès aux données administratives. [Légifrance](#)

### Quelques règles

- des données déjà diffusées par l'organisme public
- exigence : **source et date de mise à jour** ;  
**pas d'altération des informations ou dénaturation de leur sens**
- licence d'utilisation mais le paiement d'une redevance, une faculté (et non une obligation), sans exclusivité à un réutilisateur
- pas de restriction à la concurrence lorsque l'administration utilise ses informations à des fins commerciales



This file is in the [public domain](#) because it was created by [NASA Commons Wikimedia](#).

# Le droit de réutilisation des données publiques

22

## Échappent au champ de la loi (art. 10)

Les documents pour lesquels des tiers disposent de **droits de la propriété intellectuelle** (droits nécessaires)

Les documents élaborés ou détenus par **les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)**

## Conditions particulières

Les documents qui contiennent des **données personnelles (art. 13)**

Une autorisation expresse de la personne «intéressée » **ou** anonymisation, **ou** si une disposition législative ou réglementaire le permet



[University of Michigan Library Card Catalog](#) by dfulmer / [CC BY](#)

# Débat

## Dérogation (art.11)

Les établissements **d'enseignement et de recherche** ainsi que les **établissements culturels** sont libres de définir les modalités de réutilisation Et d'appliquer ou non une redevance

# Et l'Open Data ?

23

## Soluble avec les données culturelles ?

[Data.gouv.fr](http://Data.gouv.fr)

Un portail de **données publiques ouvertes** à la réutilisation dans les conditions de la **Licence ouverte/Open Licence**



Une licence pour

- reproduire, copier ... l'information
- la diffuser et la redistribuer
- l'adapter, la modifier, l'extraire et la transformer pour créer des informations **dérivées**
- l'exploiter à titre **commercial**, en la combinant avec d'autres Informations, ou en l'incluant dans son propre produit ou application.

Sous réserve de : mentionner la **paternité** de l'information : sa source (*a minima* le nom du « Producteur ») et la date de sa dernière mise à jour



Coffee 'n Sugar. Andyprost. [Fotocommunity](https://www.fotocommunity.com).

# Et l'Open Data ?

24

## Données culturelles des établissements publics des données et des œuvres

Œuvres : droit d'auteur

Données : réutilisation des données publiques

### Une notice protégée par le droit d'auteur ?

Elle échappe à la loi sur la réutilisation des données publique (art.10)

### Un établissement culturel ?

Les conditions de la réutilisation sont librement définies



[Data.bnf.fr](http://Data.bnf.fr)

Les notices  
sous format RDF

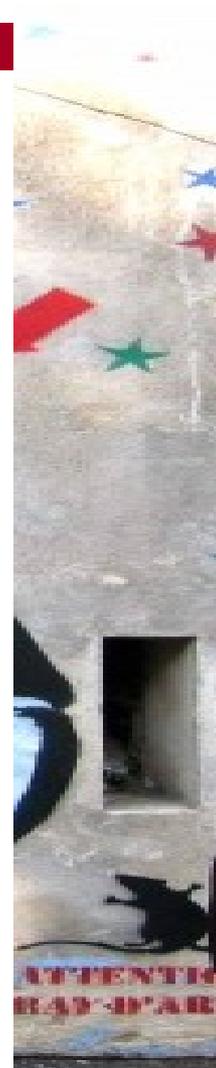
Les notices  
sous un autre format

Une licence

pour une utilisation à *finalité*  
commerciale

**Exemple**

Jef Aerosol à la Butte aux Cailles (extrait).  
[Photigule](https://www.photigule.com/). CC by-nc-sa



# Et l'Open Data ?

25

## Établissements culturels, d'enseignements et de recherche

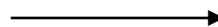
### Les freins

- Le droit d'auteur des agents publics
- Les données personnelles



Les documents *échappent* à la loi sur la réutilisation des données publiques (art 10 et 13 )

- Les dérogations accordées aux établissements culturels, d'enseignement et de recherche



Ils ne peuvent pas s'opposer à la réutilisation mais en définir les conditions, qui doivent être identiques pour tous les utilisateurs

## POURTANT

La



a libéré ses données

Frédéric Blin, [Documentaliste-Sciences de l'information, 1, 2012](#)

En appliquant une [licence ouverte](#) (libre réutilisation, y compris à des fins commerciales, sous réserve de mentionner la source de l'information) à certaines de ses productions



# Quelle politique ?

1. **Les publications originales** de la BNU, diffusées sous format imprimé à titre commercial, restent soumises aux **règles du droit d'auteur** et du commerce
- 2 **les textes, photographies, etc. produits par des personnels de la BNU dans le cadre de leur activité professionnelle**, sont considérés comme des données publiques et placés sous [licence Creative Commons CC BY- NC-SA](#), ou une autre licence compatible
- 3 **les données bibliographiques** (dont les métadonnées des documents numériques) produites par la BNU sont placées sous [Licence Ouverte](#) ou une autre licence compatible (libre réutilisation, y compris à des fins commerciales, sous réserve de mentionner la source de l'information)
- 4 **les fichiers numériques issus de la numérisation par la BNU d'oeuvres du domaine public** conservées dans ses collections sont placés sous [Licence Ouverte](#) ou une autre licence compatible

# Et l'Open Data ?

27

## Établissements culturels

**Les œuvres entrées dans le domaine public**  
après expiration des droits patrimoniaux de  
l'auteur sont-elles **des données** ?

### Éléments à prendre en compte

Pas de droit d'auteur pour  
la numérisation

Un droit du photographe ?

L'établissement ne peut pas s'opposer à leur réutilisation,  
mais en imposer les conditions

Les œuvres du domaine public ne devraient-elle pas être  
librement copiées et diffusées lorsqu'il n'y a plus de droits  
patrimoniaux ? Ni d'ajouts éditoriaux ?

**Les freins**

Et une question

**savoir plus**

[Recommandations pour l'ouverture des données et contenus culturels.](#)  
Rapport du groupe de travail « Open Glam », 2012



# Des données libérées

28

## , Pourquoi des licences ?

### Savoir

D'où viennent les données (attribution)

Si elles ont été modifiées (intégrité et de validation)

### Et connaître

Les modalités précises de réutilisation autorisées  
(sécurité juridique)

### Objectif général

Faciliter le partage en évitant une  
réappropriation par des tiers



*Illustr. Matrix\_2. Marcus Papapopolus  
. [Flickr](#). CC by-nc-nd*

[Libérons les données !](#)  
[De quelques aspects juridiques,](#)  
Paralipomènes, 2010

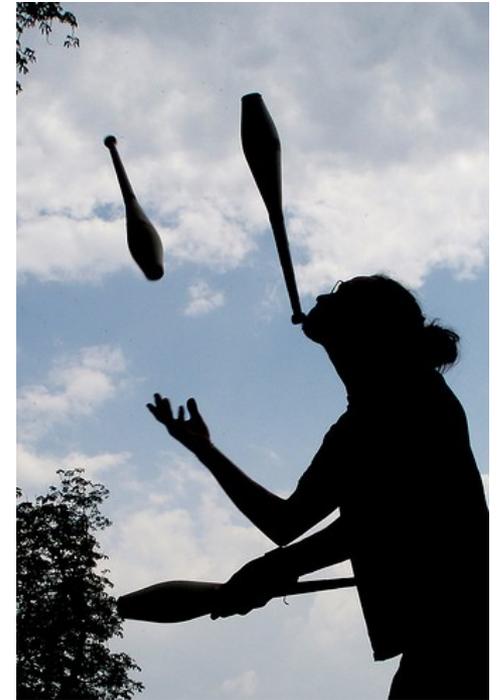
[Ouverture des données :](#)  
[intentions dynamiques et questionnements,](#)  
Valérie Peugeot, 2011

# Modèles d'affaires et libre accès

29

**Jongler entre**  
propriété et usage  
retour sur investissement et visibilité

**Mais un objectif commun**  
maximiser les possibilités  
de partage  
de données ouvertes



Silhouette jongleur de masues.  
CC BY NC SA. [Matthieu A.](#) [Sur Flickr](#)

## 2. Je fais appel à des apports extérieurs



Ensemble - Manifestation du 13 Mai 2008  
Place d'Italie - Place de la Sorbonne.  
Etudiants du social et du médico-social (gratification des stages).  
Mya Klips. CC 2.0 by-nc-nd.[Flickr](#)



Je propose aux internautes, à des élèves ...

- de tagger, de commenter
- d'ajouter des photos, des vidéos, des textes, ...

« Créer et gérer des groupes de recherche publics ou privés autour de ses « thématiques patrimoniales favorites ». [BnsA](#)

Création de webdocumentaires. [BnsA](#), ...



Photo 1. Jonathan Stack with Peter Wintonick International Documentary Film Festival. [Aavarnum Fotopedia](#). CC by-nc-sa

Photo 2. Chongqing. Changshou, à l'est de la ville haute, près de la porte Yinghui, tombes rupestres. Photographe anonyme. Crédits photographiques © Pierre Hamouda

Photo 3. Le Petit journal illustré. This V(I) Nations Tournament sounds like 1930...[Rugby Pioneers](#)

Photo 4. Le géant Hugo avec Adrien le nain béarnais 69cm © [CartePostale.com](#)



# Suis-je hébergeur ou éditeur ?

33

## La responsabilité de l'hébergeur est engagée *a posteriori*

S'il ne supprime pas une information manifestement illicite ou si, informé du caractère illicite d'un contenu, il ne supprime pas **immédiatement** celui-ci ou n'en empêche pas l'accès

### Notice & Stay down

**Une obligation :** bloquer l'accès à une œuvre contrefaisante précédemment retirée

### Notice & Take Down

LCEN : interdit d'imposer un filtrage général, une obligation de surveillance générale

## La responsabilité de l'éditeur est engagée *a priori* pour tous les contenus qu'il diffuse

Un droit de réponse de la personne directement concernée

En ligne, le droit de réponse peut se faire dans l'espace ménagé pour les commentaires (blogs, par exemple)

### Dailymotion condamnée par la

Cour d'appel de Paris, le 9 mai 2012, pour avoir attendu 3 mois et avoir hébergé une œuvre déjà signalée comme étant présente de manière illicite

[Arrêt n 831 du 12 juillet 2012 Cour de cassation](#)

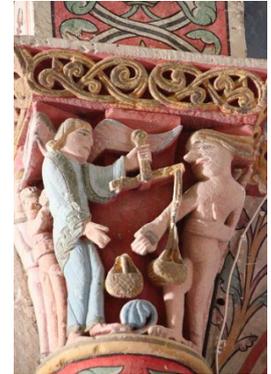
[Mort du Notice & Stay Down version LCEN, quid de la version Hadopi ?](#) Marc Rees, PC-Inpact, 13 /07/12

# Je commande une œuvre

texte, enregistrement, photos, ...



Interview in the capitol.  
[Shaver](#) CC by-nc



Eglise Saint-Martin d'Arces-sur-Gironde.  
Kristobalite. CC by-nc-nd. [Flickr](#)



Cerditos en Senabria.  
Meryabad [Flickr](#)  
CC by-nc-nd

# Le contrat d'édition

35

**Chacun des droits cédés doit faire l'objet d'une mention distincte**  
(art. L.131-3 CPI)



Michelangelo. The Creation of Man. Feuillu.  
CC BY NC [Sur Flickr](#)

Le domaine d'exploitation des droits cédés doit être délimité quant

- à son **étendue**
- à sa **destination**
- à son **lieu**
- à sa **durée**

**Un droit, une mention**

**Tout droit non mentionné est réputé n'avoir pas été cédé !**

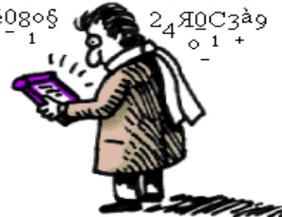
**Les droits numériques ont-il été cédés ?**

Les **clauses trop vagues** organisant des cessions « *pour tout support existant ou à venir* » reconnues **sans valeur** par les juges

**Si** aucune participation de l'auteur n'est prévue, il faut ajouter un **avenant** au contrat

... Je me demandais quelle heure il pouvait être; j'entendais le sifflement des trains qui, plus ou moins éloigné, comme le chant d'un oiseau dans une forêt, relevant les distances, me décrivait l'étendue de la campagne déserte où le voyageur se hâte vers la station prochaine; et le petit chemin qu'il suit va être gravé dans son souvenir par l'excitation qu'il doit à des lieux nouveaux, à des actes inaccoutumés.

XR4 TCP Error 213:  
STRING TOO LONG!9875F#8



Livres électroniques ?

Rubrique Humour. [Sur le site de l'ADDNB](#)

Erwan NICOLAS

## Attention à vos contrats !

**Un contrat « tous usages et sans mention de durée » ne permet pas une modification de l'image et une réutilisation sous une autre forme**

Les droits cédés pour une **affiche** ne permettent de modifier l'image et de l'utiliser sous la forme d'un **logo**.

Le défaut de mention du nom de l'auteur a été également sanctionné  
(C. d'appel de Nîmes, 15 novembre 2011)

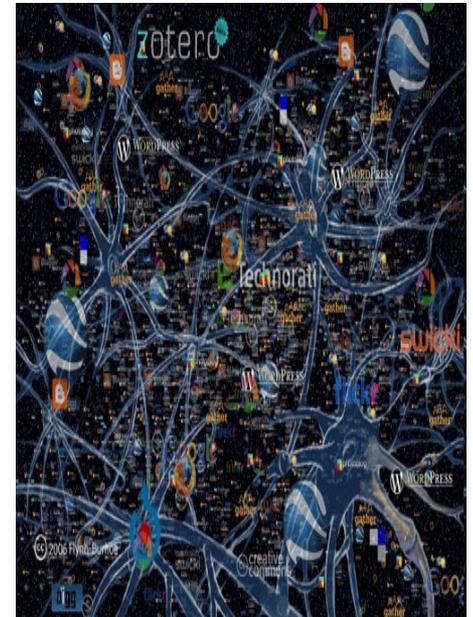


The Pont d'Avignon from the Isle of Barthelasse.  
Chris O. [Wikimédia](#) CC by-sa

[Avignon a piraté une photo pour en faire son logo](#), La Provence, 16/11/11

# Partager

## Une fonction banale du web 2.0



Tim O'reilly CC BY-NC-SA. [Sur Flic](#)

# LE PARTAGE

38

[Selon ses CGU, Le Monde](#) n'autorise qu'une reproduction à des fins personnelles et non commerciales

Le Monde propose des boutons qui facilitent le partage

Le Monde | 06.12.11 | 11h13 • Mis à jour le 06.12.11 | 11h18

Boutons du Monde



[JoydeepDeb](#)



Or, sur les réseaux sociaux, les *amis* sont généralement des contacts appartenant de près ou loin à la **sphère professionnelle**, un grand nombre nous sont même **inconnus** ou affirment une **identité qu'ils n'ont pas** forcément

## Sur LinkedIn

- apparaissent les premières lignes
- la possibilité est donnée de reproduire la photographie et de choisir le groupe de ses destinataires

Les premières lignes seraient-elles considérées désormais comme des citations ?

Un type de Fair use ?

# LE PARTAGE

39

Les droits d'usage, un aspect fondamental

Accéder n'est pas utiliser

Réutiliser

Créer une œuvre composite  
avec des œuvres préexistantes

Le **remix**, le **mash-up** vont au-delà, lorsqu'ils  
assemblent des œuvres en les modifiant

Image reproduite avec  
l'autorisation  
de l'auteur du mash-up



Johnny Wander mash-up.  
Historygeek91. CC by-sa. [Flickr](#)

Atteintes (éventuelles) au droit patrimonial des  
auteurs des dessins insérés dans cette œuvre  
et à leurs droits moraux (modification, détournage,  
coexistence avec d'autres œuvres, ...)

**Droit d'auteur et partage,**  
Murielle Cahen, *Net-Iris*, 6 avril  
2011

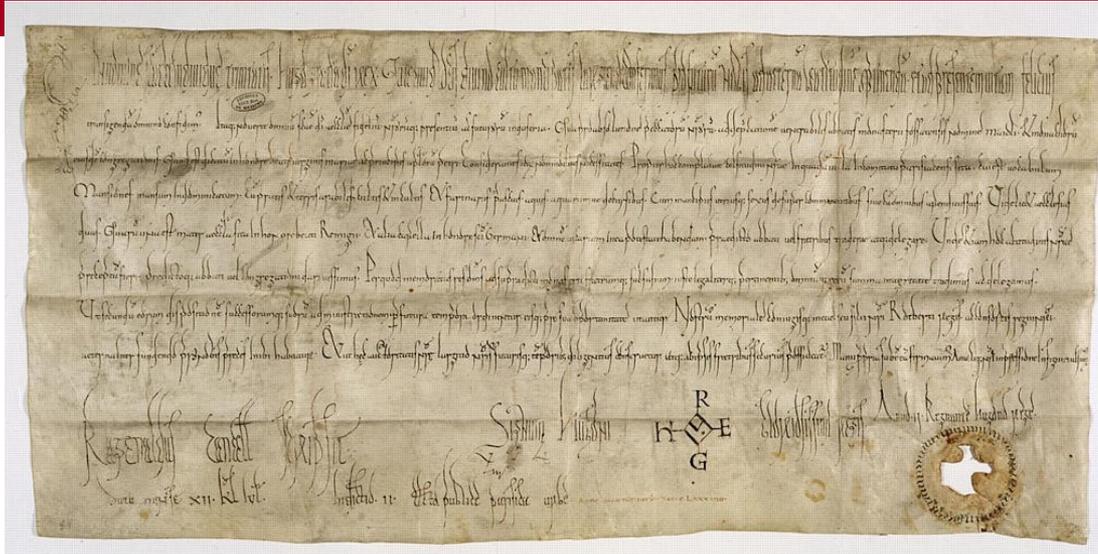
**Ne pas oublier**

**LES CONDITIONS  
GENERALES D'UTILISATION**

**Les vôtres et  
celles des tiers**

# LES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

41



**OU CGU  
des outils  
et des sites**

Accès payant, réservé, libre ?  
Avec ou sans réutilisation ?  
Quelles réutilisations ?

**Une panoplie vaste d'usages à décliner  
et un obstacle pour les utilisateurs**

# LES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

42

## SCOOP.IT INC. Terms of Use

Last Updated 10/22/2011

PLEASE READ THESE

TERMS OF USE CAREFULLY

BEFORE USING THIS WEBSITE

<http://www.scoop.it/terms-of-use>

Amazon PLEASE READ CAREFULLY –  
THIS IS A BINDING CONTRACT



Gopedago

**Est-ce suffisant ?  
Pas sûr !**

L'usage à des fins personnelles  
et non commerciales, requis  
généralement, laissera  
perplexe !

Il n'y a pas d'accord explicite donné  
dans ces CGU en cochant une case, ou  
en répondant à un courrier

Les CGU ne sont pas opposables aux internautes  
sans leur acceptation, Guillaume Champeau,  
*Numérama*, 14 novembre 2012

Le contrat est valable  
sauf si certaines clauses  
devaient être abusives

# CGU et propriété

43

**Un problème pour le droit d'auteur des oeuvres déposées par les internautes et leurs données personnelles**

**Déposer ses oeuvres, en céder la propriété ! ?**

Pinterest obligé à renoncer à revendre les oeuvres déposées par les internautes sur sa plate-forme ([mars 2012](#))

**Polémique sur la [revente des contenus de Twitter](#)**



Drawing up the contract. Igp.[Flickr](#). CC

**Des CGU**

Difficiles à trouver, illisibles (petits caractères), difficiles à comprendre, modifiées régulièrement

[CGU : nos droits "sous conditions",](#)

*S.I.Lex, 5/04/12*

[Prenez garde aux CGU !](#)

*Paralipomènes, 11/10/11*